

ncendie et de Secours de Guadeloupe 10 rue Georges BIRAS Parc de la Providence ZAC de Dothémare 97139 Les Abymes

2 : 0590 48 99 71 /lll : 0590 24 08 89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2022/3101-05

<u>Objet</u>: DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA FORMATION ET A LA DEMATERIALISATION DES FORMATIONS SUITE A LA CRISE SANITAIRE (COVID-19)

L'an deux mille vingt-deux et le 31 janvier à 10h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 17 janvier 2022.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 31/01/2022					
	, Me	mbres	du CASDIS			
	1. 15/4					
		ı représ	entant du P			
	Nom		Prénom		Fonction	
Représentant	RIQUELME		Tristan		Directeur de Cabinet	
	Pay	eur déi	 partemental			
	Nom		Prénom		Fonction	
	BRIAL		Arnaud		Payeur départemental	
	Représentan	ts du C	onseil Dépai	rtemental		
Titulaires	Nom		Prénom		Fonction	
	ANGELIQUE	Her	Henry		Président du CASDIS	
	MINATCHY	Danielle		1 ^{ère} vice-présidente		
	BARON	Adı	rien		2ème vice-président	
	JOAB	Cat	Catherine Fred		Membre Membre	
	GOUBIN	Fre				
	THOMAS	Fab	ienne	Membre		
	Représ	entants	des commu	nes		
Titulaires						
				3ème vice-présidente		
	OTTO	Jule	es	Membre		
	BAPTISTE	Chi	istian		Membre	
					Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20220131-Delib223101-0 Date de réception préfecture : 14/02/2022	

Membres avec voix consultative						
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction			
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DDSIS			
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG			
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction			
	PHERON	Steve	Représentant des SPP Officiers			
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance						
	Nom	Prénom	Fonction			
	LEVIF	Jean-Paul	DDA			
	MARC	Corinne	Chef du GBCP			
	BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO			
	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GPEP			
	FIRMIN	Cindy	Chef du SAJGI			

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THOMAS, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Considérant que les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sont astreints à suivre tout au long de leur carrière des formations leur permettant d'assurer les missions,

Considérant que la crise sanitaire actuelle oblige à modifier la philosophie d'apprentissage ; le seul moyen de maintenir les compétences individuelles des agents est d'être en mesure de dispenser des formations à distance ou en réalités virtuelles, adaptées aux nouveaux risques et natures d'intervention,

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire que le SDIS s'équipe de matériel informatique, de mannequins évolués (connectés), de logiciels de formation et d'entrainement en réalité virtuelle et de simulateur de conduite,

Considérant que ces acquisitions pourraient être financées à hauteur de 275 524 € HT dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Fonds Social Européen pour la Guadeloupe et Saint-Martin intitulé « Sécurité Sanitaire face au Covid-A9 – axe 15 Lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses effets »,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

<u>Article 1</u>: Autorise le Président du Conseil d'Administration à solliciter une subvention pour l'achat d'équipements nécessaires à la formation et à la dématérialisation des formations dans le cadre de l'appel projet lancé par le Fonds Social Européen pour la Guadeloupe et Saint-Martin *intitulé « Sécurité Sanitaire face au Covid-A9 – axe 15 Lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses effets ».*

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20220131-Delib223101-05-DE Date de réception préfecture : 14/02/2022 <u>Article 2</u>: Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 4: Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS				
En exercice	15			
Présents	09			
Votants	09			
•	RESULTAT DE VOTE			
Voix pour	09			
Voix contre	00			
Abstention	00			



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20220131-Delib223101-05-DE Date de réception préfecture : 14/02/2022